

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 465

27 mars 2007

### SOMMAIRE

3 Ccom LUXEMBOURG S.A. ....	22314	Hot Wheels S.à r.l. ....	22286
3 Ccom LUXEMBOURG S.A. ....	22301	Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l. ...	22300
Altair Assurances S.A. ....	22285	J.P.Morgan Japanese Fund Services S.A.	
Ardor Investment S.A. ....	22317	.....	22295
ASF II Euro Stan ....	22318	Kamelia Holding Sàrl ....	22303
A.T.B. Finanziaria S.A. ....	22303	Kauri Capital Office 1 S.à r.l. ....	22278
Autogrill Finance S.A. ....	22317	Kinetek Luxco GP S.à r.l. & Partners S.C.S.	
Barrerat S. à r.l. ....	22318	.....	22289
Belaton SA ....	22315	Les Roses S.A. ....	22274
Benelux Agency for Research & Develop- ment Holding S.A. ....	22291	MerchantBridge Holdings ....	22292
Beta Global ....	22314	Milan E-Ventures S.A. ....	22320
Beta International ....	22315	PAM Finance S.A. ....	22314
Broad Street Lux S.à r.l. ....	22299	Park Street & Associés S.A. ....	22320
Café Dancing Votre Choix S.à r.l. ....	22286	Pegaso Transport Holdings S.à r.l. ....	22278
Carmignac Portfolio Advisory Holding S.A.		PiEffe S.A. ....	22311
.....	22292	Reddick Finance S.à r.l. ....	22298
Casiopea Ré S.A. ....	22298	Red Rice Holding S.A. ....	22290
Corydon Sàrl ....	22313	SCI Holstra ....	22295
Dexia Protected ....	22288	SCI Reinert ....	22295
Distribution Holdings ....	22302	SF (Lux) SICAV 2 ....	22312
Dolia S.A. ....	22285	Ships & Ferries International S.A. ....	22316
Dorinda Holding S.A. ....	22293	Sinpar Holding S.A. ....	22299
Duscholux S.A. ....	22304	Sinpar Holding S.A. ....	22319
EMC International S.à r.l. ....	22293	Solec GmbH ....	22313
EMC Luxembourg S.à r.l. ....	22293	Source de Tepelene S.A. ....	22319
EPI NDA Holdings S.à r.l. ....	22296	Techwood Industries S.A. ....	22316
European Microfinance Platform ....	22305	Telecom Italia Lab ....	22319
Exclusiv-Shop Juttel S.à r.l. ....	22320	UBS Access Sicav ....	22291
Fina Cold II S.A. ....	22300	UBS (Lux) Key Selection SICAV ....	22312
Fina Cold I S.A. ....	22311	UBS (Lux) Sicav 1 ....	22303
Gambit S.A. ....	22304	Valois Holding Sàrl ....	22288
Heisenberg Finance S.A. ....	22290	Vegastar S.A. ....	22317
Hoparel ....	22301	Zen Coiffure-Beauté S.A. ....	22288

**Les Roses S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 123.794.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Alda Belgeri, architecte d'intérieur, demeurant au Via Cislano 102, Cusago, Italie, ici représentée par Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Milan, le 20 décembre 2006.

2.- Monsieur Sergio Carbone, architecte d'intérieur, demeurant au Via Cislano 102, Cusago, Italie, ici représenté par Madame Christel Detrembleur, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Milan, le 20 décembre 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LES ROSES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent vingt mille euros (320.000,- EUR), divisé en trente-deux mille (32.000) actions, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les présents statuts au conseil d'administration est remplacée par l'ad-

ministrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes d'administration ordinaire nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes réservés par la loi, les présents statuts et tous les actes d'administration extraordinaire sont de la compétence de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura déjà en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- Madame Alda Belgeri, prédésignée, quatre mille . . . . .	4.000
2.- Monsieur Sergio Carbone, prédésigné, vingt-huit mille . . . . .	28.000
Total: trente-deux mille . . . . .	32.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

- les quatre mille (4.000) actions souscrites par Madame Alda Belgeri, prénommée, sont libérées par l'apport à la Société de 50% des parts sociales de la société à responsabilité de droit italien LE RONDINI Srl, dont le siège social est à Milan, Corso Magenta 5 - code fiscal 00303380901.

Ces parts sociales ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 janvier 2007, par la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, rapport dont la conclusion est retranscrite plus bas.

La preuve de la propriété des parts sociales apportées et le transfert des mêmes parts sociales au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné par le registre des actionnaires de la société dont les parts sont apportées.

Le souscripteur garantit que les parts sociales apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

- les vingt-huit mille (28.000) actions souscrites par Monsieur Sergio Carbone, prénommé, sont libérées de la manière suivante:

1) quatre mille (4.000) actions souscrites par Monsieur Sergio Carbone sont libérées par l'apport à la Société de 50% des parts sociales de la société à responsabilité de droit italien LE RONDINI Srl dont le siège social est à Milan, Corso Magenta 5 - code fiscal 00303380901.

Ces parts sociales ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 janvier 2007, par la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, rapport dont la conclusion est retranscrite plus bas.

La preuve de la propriété des parts sociales apportées et le transfert des mêmes parts sociales au profit de la Société ont été rapportés au notaire soussigné par le registre des actionnaires de la société dont les parts sont apportées.

Le souscripteur garantit que les parts sociales apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

2) vingt-quatre mille (24.000) actions souscrites par Monsieur Sergio Carbone sont libérées par l'apport à la Société des éléments suivant:

à Cusago, inscrite au cadastre N.C.E.U. de la commune de Cusago:

Catasto Fabbricati

- Foglio2 mappale 1001 sub. 1 Via per Cisliano 102 p. TS1 Cat. A7 cl.3 vani 13 Rc. euro 1712,05 (référence de la villa);

- Foglio2 mappale 1001 sub. 2 Via per Cisliano 102 p. S1 Cat. C6 cl.4 mq.56 Rc. euro 182,21, (référence du garage);

Catasto Terreni

- Foglio2 mappale 75 di ettari 00.36.50 Rc. euro 27,90 Ra. euro 28,28, (référence du terrain dans sa totalité);

- Foglio2 mappale 76 di ettari 00.03.70 Rc. euro 0,96 Ra. euro 0,11 (référence du terrain sur lequel est construite la villa).

#### *Titre de propriété*

Monsieur Sergio Carbone, prénommé, a acquis le terrain sur lequel les constructions ont été érigées, suivant acte de vente reçu par Maître Giuseppe Mocchi, notaire de résidence à Abbiategrasso en date du 23 juillet 1968, inscrit sous le numéro 18704/8639 de son répertoire.

#### *Conditions de l'apport immobilier*

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société.

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Il résulte du certificat établi par Dssa Alessandra Zizanovich, notaire demeurant à Milan, ledit certificat étant annexé au rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l., mentionné ci-après, qu'une requête a été introduite en vue d'annuler l'hypothèque qui grevait ledit immeuble suite au remboursement du crédit y relatif.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Pour l'exécution du présent acte, et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent en Italie, pouvoir est accordé par les actionnaires à Dssa Alessandra Zizanovich, notaire de résidence à Milan, aux fins de prendre toutes mesures afférentes.

En particulier, pouvoir lui est accordé de procéder si besoin en est, à tout ajout, toutes rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriété, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale à faire et signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs Monsieur Marco Angelo Pasero est nommé représentant de la société pour les rapports fiscaux en Italie.

Les actionnaires donnent par la présente pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant aux formalités à accomplir en Italie.

L'immeuble ainsi apporté à la Société est évaluée à la somme de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 janvier 2007, par la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

#### *Conclusions*

«Sur base de nos diligences, rien n'est venu à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à 32.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune de LES ROSES S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2007, vol. 909, fol. 96, case 1. — Reçu 2.400 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007022185/239/220.

(070015771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Pegaso Transport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.206.

Il résulte d'une convention sous seing privé signée en date du 15 janvier 2007 que LEHMAN BROTHERS MERCHANT BANKING PARTNERS III LP, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, suite 400, 19808 New Castle, Wilmington, Delaware, USA, a cédé la totalité (500) des actions de la société PEGASO TRANSPORT HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à la société LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC. ayant son siège social au 745, Seventh Avenue, New York, NY 10019, United States.

Par conséquent 500 actions de la société PEGASO TRANSPORT HOLDINGS S.à r.l., sont désormais détenues par la société LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

PEGASO TRANSPORT HOLDINGS S.à r.l.

F. Moglia

Gérant

Référence de publication: 2007021967/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Kauri Capital Office 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 123.782.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of January.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KAURI CAPITAL 5, «société à responsabilité limitée», having its registered office 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

duly represented by Mr. Laurent Heiliger, Expert-Comptable, with professional address in Luxembourg, one of its managers.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of KAURI CAPITAL OFFICE 1, S.à r.l.

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.



**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

All the five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by KAURI CAPITAL 5, previously named.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2007:

- Mr Riccardo Moraldi, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg,

- Mr Michele Canepa, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KAURI CAPITAL 5, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Monsieur Laurent Heiliger, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, un de ses gérants.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de KAURI CAPITAL OFFICE 1, S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra investir tout objet immobilier qui est exclusivement utilisé à titre d'investissement et qui ne sera pas utilisé pour les propres besoins de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés tous les gérants présents ou représentés à la réunion, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et, (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les cinq cents (500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par KAURI CAPITAL 5, prénommée.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2007:

- Monsieur Riccardo Moraldi, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

- Monsieur Michele Canepa, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2007, vol. 909, fol. 95, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007022182/239/364.

(070015424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Altair Assurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.162.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2006*

*Deuxième résolution*

Nominations statutaires:

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'entériner la nomination de M. Juan Jose Gomez Miguelanez, domicilié au 52 C, Cerro Minguete à E-28020 Madrid, au poste d'Administrateur en remplacement de M. Javier Navas Oloriz.

Le nombre d'Administrateurs passe de 3 à 5 par la nomination des personnes suivantes:

- Monsieur Juan José Gil Sanchez, domicilié Plaza Mariano Pineda, 3 à E-28020 Madrid,
- Monsieur Pierre Claude Perrenoud, domicilié Waidlistrasse, 12, CH- 8810 Horgen.

Le mandat des Administrateurs susnommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2006.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007021960/689/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Dolia S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.103.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006 que:

L'assemblée générale des actionnaires a révoqué en qualité d'administrateur

- Monsieur Gonigam Emmanuel, directeur d'entreprises, né le 21 février 1963, à F-Metz, demeurant à F-Téting sur Nied.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007021962/1123/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Hot Wheels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 87.841.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 novembre 2006*

Monsieur Gilles Mougenot, directeur, demeurant au 7, rue le Sueur, F-75116 Paris est nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Edoardo Bugnone, gérant démissionnaire en date du 8 novembre 2006.

Monsieur Gilles Mougenot est nommé pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007022011/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Café Dancing Votre Choix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 1, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.795.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Rogério Rebelo Campos, cabaretier, né à Populo/Alijo (Portugal), le 10 avril 1968, demeurant au 1, route d'Esch, L-3835 Schifflange.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'exploitation d'un commerce de café-dancing avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que la petite restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de CAFE DANCING VOTRE CHOIX, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Schifflange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Rogério Rebelo Campos, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille trois cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 1, route d'Esch, L-3835 Schifflange.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Rogério Rebelo Campos, cabaretier, né à Populo/Alijo (Portugal), le 10 avril 1968, demeurant au 1, route d'Esch, L-3835 Schifflange.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rebelo Campos, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2007, vol. 909, fol. 95, case 4. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007022187/239/98.

(070015834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Zen Coiffure-Beauté S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 85.912.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur au sein de la société ZEN COIFFURE-BEAUTE S.A.

Kayl, le 29 janvier 2007

A. Huberty.

Référence de publication: 2007021977/7315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10268. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Valois Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.427.

EXTRAIT

En date du 29 décembre 2006, FIBACO S.A., associé de la société, ayant son siège social à Luxembourg, 48, rue de Bragance, a transféré 960 parts sociales à ATRAFIN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 48, rue de Bragance, devenant ainsi l'associé unique de VALOIS HOLDING S.à r.l.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007021968/635/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Dexia Protected, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.728.

L'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 29 décembre 2006 a ratifié la cooptation en date du 2 août 2006 de Monsieur Benoît Holzem en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Daniel Kuffer démissionnaire en date du 17 juillet 2006.

L'Assemblée a ensuite décidé de renouveler pour une période d'un an les mandats d'administrateurs de Messieurs Jouard, Hernoux, Maldague, Peeters, Lasat et Holzem.

Dès lors le Conseil se compose comme suit:

- Monsieur Luc Hernoux

Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Benoît Holzem

Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg



- Monsieur Hugo Lâsat

Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Monsieur Jean-Yves Maldague

Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Monsieur Philippe Jouard

Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Alain Peeters

Head of GLOBAL STRATEGY & FUND MANAGEMENT, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée a également décidé de renouveler pour une période d'un an, le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour DEXIA PROTECTED

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007021956/1126/38.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

### **Kinetek Luxco GP S.à r.l. & Partners S.C.S., Société en commandite simple.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.738.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales conclue le 2 novembre 2006, que KINETEK EUROPEAN HOLDINGS LLC a transféré à KINETEK ACQUISITION CORP. 499 parts de Commanditaire d'une valeur nominale unitaire de EUR 25,- et représentant ensemble 99,80% du capital de la Société.

Depuis le 2 novembre 2006, les 500 parts de la Société sont détenues comme suit:

1. KINETEK ACQUISITION CORP., ayant son siège social au CORPORATION TRUST CENTER 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, aux Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4220766 détient 499 parts de Commanditaire

2. KINETEK LUXCO GP S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.451 détient 1 part de Commandité.

En conséquence, l'Assemblée du 2 novembre 2006 a décidé de modifier l'Article 1<sup>er</sup> des Statuts en mentionnant le nouvel associé Commanditaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 janvier 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007021986/4170/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Heisenberg Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.215.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 9 janvier 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, ALTER AUDIT S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Le Conseil d'Administration

S. De Meo / J.-P. Fiorucci

Référence de publication: 2007022732/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Red Rice Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.639.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Eric Giacometti en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 6-12, places d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Référence de publication: 2007022734/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**UBS Access Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.426.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 décembre 2006*

Mandat non renouvelé à partir du 31 juillet 2006:

- Mme Viviane De Angelis

Est élu au Conseil d'Administration à partir du 31 juillet 2006 pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2007:

- M. René Egger, 17-21, boulevard Joseph II, L-2010 Luxembourg

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2007:

- M. Roger Hartmann

- M. Hermann Kranz

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est renommé comme Réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

*Pour UBS ACCESS SICAV*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

V. Bernard/ I. Asseray

*Director / Director*

Référence de publication: 2007021979/1360/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09210. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070015069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Benelux Agency for Research & Development Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.834.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire le 20 décembre 2006*

*Résolutions*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Sarah Bravetti et de Madame Sophie Jacquet décidée par le Conseil d'Administration en ses réunions du 10 avril 2006 et du 31 août 2006.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mmes Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

- COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007022089/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07755. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**MerchantBridge Holdings, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 88.599.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- M. Abdulaziz Al Abdulkader, Président de AL ABDULKADER FURNITURE CO. LTD, demeurant Thahliya Street, Riyadh 11451, Arabie Saoudite;
- M. Mohammed AlDhoheyan, Président de DASMAN FOOD COMPANY, demeurant Al Owaida Center, Siteen Street and Jarir Street, Riyadh 11535, Arabie Saoudite;
- Sheikh Mohamed Bin Abdulla Bin Khalifa Al-Khalifa, company director, demeurant 167, Muharraq Avenue, Villa 3, 914 West Riffa, Bahrain;
- M. Salah Abdulhadi A Al-Qahtani, company director, demeurant 14 S3W1 / 23rd Street - Aladama n ° 2, Damman, Arabie Saoudite;
- M. Basil Mehdi Al Rahim, company director, demeurant 2, Wilton Terrace, GB-SW9 8RR Londres;
- M. Samir A. Arab, Corporate Finance Adviser, demeurant Flat 2, 29 Stanhope Gardens, GB-SW7 5QX Londres;
- M. Eric le Blan, Directeur et Secrétaire de MERCHANTBRIDGE & CO. LTD., demeurant 18, Kemspon Road, GB-SW6 4PU, Londres.

Le mandat de M. Fayez Fahad A Algozaibi n'est pas renouvelé.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007022740/534/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05017. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070015754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Carmignac Portfolio Advisory Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 70.969.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 2 janvier 2007 à 15.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange et des sociétés CRITERIA S.à r.l. et PROCEDIA S.à r.l. établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été renouvelé pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 2 janvier 2007 à 16.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Gabriel Jean aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour CARMIGNAC PORFOLIO ADVISORY HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022864/768/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA07983. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070015603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Dorinda Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 septembre 2006 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) *Administrateurs:*

- Madame Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) *Commissaire aux comptes:*

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en l'an 2011.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007022093/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**EMC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. EMC Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.173.

—  
In the year two thousand and six, on the twenty eighth day of December,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

EMC (BENELUX) B.V., S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in Amsterdam and its principal place of business at 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 7,676,850.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.226,

represented by M<sup>e</sup> Michaël Meylan, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 27, 2006, Luxembourg.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Further to the contribution of five hundred (500) shares held by EMC CORPORATION (USA) on November 8, 2006, the appearing party is the sole shareholder of EMC LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.173 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated July 29, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1387 of December 14, 2005.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from EMC LUXEMBOURG S.à r.l., into EMC INTERNATIONAL S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name EMC INTERNATIONAL S.à r.l., (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le vingt huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

EMC (BENELUX) B.V., S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Amsterdam et son principal établissement 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, au capital de 7.676.850,- EUR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.226,

représenté par M<sup>e</sup> Michaël Meylan, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2006.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite au transfert des cinq cents (500) parts sociales détenues par EMC CORPORATION (USA) le 8 novembre 2006, le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée EMC LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.173 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1387 du 14 décembre 2005.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de EMC LUXEMBOURG S.à r.l., en EMC INTERNATIONAL S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société responsabilité limitée sous la dénomination EMC INTERNATIONAL S.à r.l., (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Meylan, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 34, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007023379/212/79.

(070016758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**SCI Holstra, Société Civile Immobilière,**

(anc. SCI Reinert).

Siège social: L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg E 2.419.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Reinert, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 22 février 1933 (Matricule 1933 0222 274), demeurant à L-2445 Luxembourg, 22, rue des Roses,

2.- Madame Anne Kerschen, sans état particulier, née à Luxembourg, le 22 juin 1930 (Matricule 1930 0622 200), demeurant à L-2445 Luxembourg, 22, rue des Roses.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la SCI REINERT avec siège social à L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 1981, publié au Mémorial C n ° 80 en date du 21 avril 1981, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 1999, publié au Mémorial C n ° 259 en date du 14 avril 1999.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de changer la dénomination social en SCI HOLSTRA.

2.- Suite à la résolution qui précède l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de SCI HOLSTRA»

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Reinert, A. Kerschen, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2007, vol. 909, fol. 69, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 19 janvier 2007.

R. Schuman.

Référence de publication: 2007023964/237/37.

(070017303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**J.P.Morgan Japanese Fund Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 56.355.

Extrait des Décisions prises lors du Conseil d'Administration du 10 août 2006

Composition du Conseil d'Administration:

- Monsieur James B. Broderick a démissionné avec effet au 10 août 2006 de sa fonction d'Administrateur de la société susmentionnée.

- En date du 10 août 2006 le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Jean-Jacques Lava (résidant professionnellement 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Administrateur-Délégué de JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l. / Vice Président), en remplacement de Monsieur James B. Broderick, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A.  
JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l.  
Agent domiciliataire  
A. d'Alimonte

Référence de publication: 2007022053/13/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**EPI NDA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.532.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EPI NDA HOLDINGS S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B 102.532, incorporated by deed of the undersigned notary on the 7th of July 2004, published in the Luxembourg Memorial C number 1086 of the 27th of October 2004 (the Company).

There appeared EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Curzon Street, London W1J 5HD, Trade Register number LP 009339 (the Sole Shareholder),

Hereby represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 20, 2006, which proxy, after having being signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I.- That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of the liquidator, as required by Article 20.1 of the Articles of Association of the Company;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates;
5. Miscellaneous.

III.- After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of December 21, 2006.

*Second resolution*

The meeting decides pursuant to Article 20.1 of the Articles of Association to appoint as liquidator of the Company ALTER DOMUS, a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register of Commerce and Companies under number 65.509.

*Third resolution*

The Meeting decides that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The Meeting decides that the liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory and shall fully rely on the books and financial documents of the Company.

The liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in Articles 144 et seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without specific prior authorisation of a shareholders' general meeting.

The liquidator may under its own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.



*Fourth resolution*

The meeting decides to grant full and total discharge to the managers for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité limitée EPI NDA HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 102.532, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1086 du 27 octobre 2004 (la Société).

A comparu EUROPEAN PROPERTY INVESTORS, L.P., un «limited partnership» constitué sous le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1, Curzon Street, London W1J 5HD, enregistrée sous le numéro LP 009339 (l'Associé Unique).

Ici représenté par Régis Galiotto, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 20 décembre 2006. Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination de liquidateur, comme prévu par l'article 20.1 des Statuts;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

III. Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à partir du 21 décembre 2006.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide conformément à l'article 20.1 des Statuts de nommer en tant que liquidateur la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ALTER DOMUS, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 65.509.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

L'Assemblée décide que le liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement aux livres et documents financiers de la Société.

Le liquidateur a le pouvoir d'accomplir et d'exécuter toutes les opérations prévues par les Articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le liquidateur peut déléguer sous sa propre responsabilité, concernant des opérations spéciales ou spécifiques, une partie de ses pouvoirs qu'il détermine appropriée à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du liquidateur le valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 19, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023374/211/115.

(070016844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Reddick Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.409.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 janvier 2007*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:
  - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
  - de nommer:
    - Monsieur Hille-Paul Schut ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;
    - Monsieur Mikko Valterri Syrjänen ayant son adresse professionnelle au 46A Belgrave Court, Canary Riverside, London E14 8RL, United Kingdom en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;
    - Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour extrait analytique conforme

A. Botfield

Gérant

Référence de publication: 2007022079/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Casiopea Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 28.154.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2006*

*Deuxième résolution*

Nominations statutaires:

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'entériner la nomination de M. Juan Jose Gomez Miguelanez, domicilié au 52C, Cerro Minguete à E-28020 Madrid, au poste d'Administrateur en remplacement de M. Javier Navas Oloriz.

Le nombre d'Administrateurs passe de 3 à 5 par la nomination des personnes suivantes:

- Monsieur Juan José Gil Sanchez, domicilié Plaza Mariano Pineda, 3 à E-28020 Madrid,
- Monsieur Pierre Claude Perrenoud, domicilié Waidlistasse, 12, CH- 8810 Horgen.

Le mandat des Administrateurs susnommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2006.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007021958/689/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Sinpar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.396.

*Extrait de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 décembre 2006*

L'Assemblée ayant été informée de la décision de Madame Silvana Lucchini, née le 16 mars 1950, à Brescia, Italie, résidant professionnellement Via Oberdan, 6/A - I-25128 Brescia, Italie, et de Monsieur Severo Bocchio, né le 22 décembre 1939 à Lonato (BS), Italie, demeurant Via Rossetti, 1 - I-25128 Brescia - Italie, de démissionner de leur fonction respectivement de Président et d'administrateur de la Société avec effet au 19 décembre 2006, décide d'accepter leur démission.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Angelica Pelizzari, née le 18 octobre 1971, à Brescia (Italie), demeurant Via Luigi Canonica, 13 - I-20154 Milano - Italie et Monsieur Massimo Longoni, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), demeurant 32A, rue Evrard Ketten, L-1856 Limperstsberg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 19 décembre 2006. Leur mandat ayant la même échéance que leur prédécesseur, viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil sera dorénavant composé de la manière suivante:

- Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967, à Matera, Italie, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Madame Angelica Pelizzari, née le 18 octobre 1971, à Brescia (Italie), demeurant Via Luigi Canonica, 13-I-20154 Milano-Italie;

- Monsieur Massimo Longoni, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), demeurant 32A, rue Evrard Ketten, L-1856 Limperstsberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Pour SINPAR HOLDING S.A.*

C. Santoiemma

Administrateur

Référence de publication: 2007022087/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Broad Street Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.929.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales de la société BROAD STREET LUX S.à r.l., en date du 4 décembre 2006 que CLEISTHENES LTD, société de droit irlandais sise à Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin, 2, Irlande a cédé ses 500 parts sociales à NEW IRELAND ASSURANCE COMPANY PLC, société de droit irlandais sise à 11/12, Dawson Street, Dublin 12, Irlande.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société BROAD STREET LUX S.à r.l., en date du 4 décembre 2006 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société BROAD STREET LUX S.à r.l., est détenu comme suit :

- NEW IRELAND ASSURANCE COMPANY PLC, ayant son siège social au 11/12, Dawson Street, Dublin, 12, Irlande : 500 parts.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pouf extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007021964/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.758.939.525,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.457.

*Share transfer*

It results from a share transfer agreement dated 11 April 2006 that HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS S.à r.l. has transferred 1 share in HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS S.à r.l. to HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. with effect as of 11 April 2006.

It results that on 11 April 2006, HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS S.à r.l. was composed of the following shareholders:

- HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS S.à r.l.
- BNY (NOMINEES) LIMITED
- HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS S.à r.l.

**Suit la traduction française sincère et complète du texte qui précède:**

*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 11 avril 2006 que HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS S.à r.l. a transféré 1 part sociale de HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS S.à r.l. à HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. avec effet au 11 avril 2006.

Il en résulte qu'au 11 avril 2006, HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS S.à r.l. se composait des associés suivants:

- HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS S.à r.l.
- BNY (NOMINEES) LIMITED
- HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007021983/1580/32.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08494. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Fina Cold II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.661.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire le 22 décembre 2006*

*Résolutions*

L'Assemblée décide de nommer Joachim Ogland administrateur supplémentaire de la société et d'élire le Conseil d'Administration et réélire le Commissaire aux comptes pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- MM. Manuel Frias, né à Lisbonne (Portugal) le 6 avril 1942, demeurant à 20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, administrateur et président du Conseil d'Administration;
- Pierre Stemper, né à Poissy (France) le 6 décembre 1970, demeurant à 2, rue d'Ospem, L-8558 Reichlange, Luxembourg, administrateur;

Naim Gjonaj, né à Liège (Belgique) le 8 octobre 1973, demeurant à 21b, rue Général Patton, L-2317 Luxembourg, administrateur;

Michael Twinning, né à Cheltenham (Angleterre) le 16 janvier 1962, demeurant au 33 Dukes Wood Avenue, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL97LA, Angleterre, administrateur;

Joachim Ogland, né à Wettington (Suisse) le 2 septembre 1972, résident à Flat 2, 273 Fulham Road, SW10 9PZ Londres, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FINA COLD II S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007022092/24/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

### **Hoparel, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 13.000.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 septembre 2006*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022010/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

### **3 Ccom LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 39.690.

*Extrait sincère et conforme des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 6 novembre 2006 à 10.00 heures*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide:

- de renouveler le mandat d'administrateur de M. Michael Balzer, né le 12 mai 1968 à Dusseldorf, Allemagne et demeurant à Leipziger Strasse 1, D-41516 Grevenbroich;

- de nommer comme nouvel administrateur M. Fredrik Linton, né le 23 août 1966 à Irsta, Suède et demeurant à Violstigen 4, S-13336 Saltsjöbaden, en remplacement de M. Per Borgklint et

- de nommer comme nouvel administrateur M. Rafael Ros Montero, né le 11 mars 1971 à Palencia, Espagne, demeurant à la Ferme de Lorentzscheuer L-8059 Bertrange, en remplacement de M. Alex Zivoder.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2007.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat des commissaires aux comptes suivants, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2006, soit en 2007:

- M. Francesco D'Angelo, demeurant à Luxembourg, 40, rue de Rollingergrund ;
- Mme. Nadia Dziwinsky, demeurant à L-8478 Eischen, 18, rue Waltzing ;

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 3Ccom LUXEMBOURG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007022074/1053/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Distribution Holdings, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.637.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société LEROY INC., ayant son siège social à Suite 13, 1<sup>er</sup> étage, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Seychelles,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée le 21 décembre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme de droit luxembourgeois DISTRIBUTION HOLDINGS S.A., Luxembourg, section B, n° 56.637 ayant son siège social à Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, a été constituée le 24 octobre 1996, publié au Mémorial C n° 8 du 10 janvier 1997; les statuts ont été modifiés par acte reçu en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C n° 441 du 12 mai 2005.

2. Que le capital social de la société anonyme DISTRIBUTION HOLDINGS S.A., s'élève actuellement à USD 1.920.000,- (un million neuf cent vingt mille Dollars), représenté par 19.200 (dix-neuf mille deux cents) actions de USD 100,- (cent Dollars).

3. Que l'actionnaire unique est devenu propriétaire de toutes les actions de ladite société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique, la soussignée déclare expressément procéder à la dissolution de la société.

5. Que l'actionnaire unique, en tant que liquidateur s'engage de façon expresse à prendre à sa charge l'actif et le passif, connu ou inconnu, de la société DISTRIBUTION HOLDINGS S.A., et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

6. Que l'actionnaire unique donne décharge à tous les administrateurs et au commissaire de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

8. Qu'il est procédé à l'annulation du registre d'actionnaires et des actions de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 27, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022207/211/44.

(070015433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

---

**Kamelia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.429.

—  
EXTRAIT

En date du 29 décembre 2006, FIBACO S.A., associé de la société, ayant son siège social à Luxembourg, 48, rue de Bragance, a transféré 960 parts sociales à ATRAFIN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 48, rue de Bragance, devenant ainsi l'associé unique de KAMELIA HOLDING S.à r.l.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007021969/635/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**A.T.B. Finanziaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 81.734.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2006 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012:

*Administrateurs:*

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg;

- Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg;

- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg;

*Commissaire:*

- MAYFAIR TRUST S.à r.l. ayant son siège 54, avenue Pasteur L-1510 Luxembourg

Luxembourg le 23 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007021972/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.357.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 janvier 2007*

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Aloyse Hemmen pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- M. Gilbert Schintgen pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- M. Gerhard Fusenig pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich

- M. Andreas Jacobs pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

Est élu au Conseil d'Administration:

- M. Dirk Spiegel pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich

Mandat non renouvelé:

- M. Mario Cueni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

*Pour UBS (LUX) SICAV 1*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2007021980/1360/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Duscholux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 18.516.

Société constituée le 30 juin 1981 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Memorial C n ° 222 du 16 octobre 1981.

Les statuts furent modifiés par Maître Reginald Neuman le 28 avril 1982 (Mem C 181 du 28 juillet 1982), le 12 janvier 1983 (Mem C n ° 57 du 5 mars 1983), le 18 décembre 1991 (Mém C n ° 265 du 18 juin 1992), le 19 avril 1994 (Mém C n ° 324 du 6 septembre 1994) et le 17 mai 2001 (Mem C n ° 1083 du 29 novembre 2001).

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 que:

Monsieur Hans Sieber, domicilié à Gwanne, CH-3713 Reichenbach est nommé comme administrateur-délégué, son mandat venant à expiration lors de l'Assemblée générale à tenir en 2007.

Pour extrait

J. Wagener

*Le mandataire*

Référence de publication: 2007021975/279/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Gambit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 94.510.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Frédéric Sicchia, fondé de pouvoir, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

«le mandataire»



agissant en sa qualité de mandataire spécial de ETNA FINANCE S.A., ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC N ° 560785,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 novembre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme GAMBIT S.A., R.C.S. Luxembourg B N° 94.510, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été transférée de la Principauté du Lichtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 14 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 819 du 7 août 2003.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 32.780,- (trente-deux mille sept cent quatre-vingt euros) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Que le mandant est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme GAMBIT S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme GAMBIT S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Sicchia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 59, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022214/211/48.

(070015711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

### **e-MFP, European Microfinance Platform, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg F 6.910.

#### — STATUTS

Le vingt-neuf novembre deux mille six, entre les soussignés agissant comme membres fondateurs:

- Appui au, DEVELOPPEMENT AUTONOME (ADA), G.D. de Luxembourg, dûment représenté par M. Axel de Ville, 21-25, allée Scheffer, 2520 Luxembourg

- BANKAKADEMIE, Allemagne, dûment représentée par M. Wolfgang Heupel, 9-11 Sonnemannstrasse, 60314 Frankfurt

- BlueOrchard, Suisse, dûment représenté par M. Antoine Melo, 32, rue de Malatrex, 1201 Genève

- BRDR-CERISE, France, dûment représenté par Mme Cécile Lapenu, 14, passage Dubail, 75010 Paris

- CreSud, Italie, dûment représenté par M. Andrea Berrini, 2 Via Aosta, 20155 Milan

- La BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI), G.D. de Luxembourg, dûment représentée par M. Edvardas Bumsteinas, 100, boulevard Konrad Adenauer, 2950 Luxembourg

- INTERCHURCH ORGANISATION FOR DEVELOPMENT CO-OPERATION (ICCO), Pays-Bas, dûment représentée par M. Cor Wattel, 2a Joseph Haydnlaan, 3533 AE Utrecht

- KÖLNER GESELLSCHAFT ZUR FÖRDERUNG DER ENTWICKLUNGSLÄNDERFORSCHUNG (KGFE), Allemagne, dûment représenté par M. Hans Dieter Seibel, 14 Hahnwaldweg, 50996 Cologne
- LA FONDATION RABOBANK, Pays-Bas, dûment représentée M. Charles Ruys, 18 Croeselaan, 3521 CB Utrecht
- SOS FAIM, G.D. de Luxembourg, dûment représenté par M. Thierry Defense, 9, rue du Canal, 4050 Luxembourg
- TRIAS, Belgique, dûment représenté par M. Bart De Bruyne, 20 Handelsstraat, 1000 Bruxelles
- WORLD SAVINGS BANKS INSTITUTE - EUROPEAN SAVINGS BANKS GROUP (WSBI-ESBG), Belgique, dûment représentés par M. Mark Bienstman, 11, rue Marie-Thérèse, 1000 Bruxelles
- CHURCH OF SWEDEN AID, Suède, dûment représenté par M. Nils Gunnar-Smith, 4 Syslomonsgat, 75170 Uppsala, Suède
- SOS FAIM, Belgique, dûment représenté par M. Marc Mees, 4, rue aux Laines, 1000 Bruxelles
- ALTERFIN, Belgique, dûment représenté par M. Hugo Coudere, 11, rue de la Linière, 1060 Bruxelles
- L'AGENCE AGA KHAN POUR LA MICROFINANCE (AKAM), Suisse, dûment représentée par M. Arnaud Michon, 1-3, avenue de la Paix, 1211 Genève
- L'UNIVERSITE DE BERGAMO, Italie, dûment représentée par Mme Laura Vigano, 2 Via dei Caniana, 24030 Bergamo
- LA CONFEDERATION COOPERATIVE ET RAIFFEISEN ALLEMANDE (DGRV), Allemagne, dûment représentée par Mme Nina Molitor, 121 Adenauerallee, 53113 Bonn
- SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT (SIDI), France, dûment représenté par M. Christian Schmitz, 12, rue Guy de la Brosse, 75005 Paris
- INTERNATIONALE DE CREDIT AGRICOLE ET RURAL (ICAR), France, dûment représenté par M. Jean-Hervé Frasin, 25, rue Libergier, 51088 Reims

, il est formé une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»):

### I. Dénomination - Siège - Secrétariat - Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.

- 1.1) L'Association porte la dénomination EUROPEAN MICROFINANCE PLATFORM, qui peut être abrégée en e-MFP.
- 1.2) Elle est établie en tant qu'association sans but lucratif, conformément à la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (ci-après la «Loi»), et enregistrée au grand-duché de Luxembourg.

**Art. 2. Siège.** Le siège social de l'Association est établi au 10, rue de la Grève, 1643 Luxembourg.

- 2.1) Il peut être déplacé dans les limites de Luxembourg par décision du Conseil d'administration de l'Association.

#### Art. 3. Siège du secrétariat exécutif.

- 3.1) Le siège du secrétariat exécutif sera établi par le Conseil d'administration. Ce dernier constitue le bureau central autour duquel gravitent les activités de l'Association.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1) L'Association est constituée pour une durée illimitée.

### II. Objet

**Art. 5. Objet.** L'Association a pour objet de:

- 5.1) réunir divers partenaires au sein d'un groupe au niveau européen en vue de renforcer le dialogue, l'apprentissage mutuel et les compétences dans le domaine de la microfinance, sur la base de l'expérience passée et présente des pays et des acteurs européens ainsi que de leurs interactions avec les pays en développement.
- 5.2) promouvoir les stratégies de développement, les politiques et les concepts financiers novateurs intégrant toutes les couches de population et fondés sur la recherche et les enseignements tirés par les travailleurs de terrain, ainsi que de favoriser les bonnes pratiques en matière de microfinance en faveur des personnes disposant de faibles revenus, en vue d'améliorer l'efficacité des programmes de développement européens mis en oeuvre au Nord et au Sud.
- 5.3) constituer une plateforme ouverte composée de spécialistes, de praticiens, de chercheurs et de décideurs dans le domaine de la microfinance en vue de promouvoir et de défendre l'innovation et l'interaction et de rechercher des synergies dans ce secteur.
- 5.4) favoriser l'échange au sein des institutions et des gouvernements européens en ce qui concerne les politiques de microfinance.
- 5.5) L'Association est habilitée à prendre toutes mesures légales en vue de promouvoir, d'encourager et de réaliser ses objectifs.

### III. Membres

#### Art. 6. Membre actif.

- 6.1) Sous réserve des dispositions de l'article 9, la qualité de membre actif est accessible aux entités dont le siège est situé en Europe<sup>1</sup> et soutenant la microfinance en dehors de l'Europe<sup>2</sup>.

6.2) Les membres actifs ont le droit de participer à toutes les activités et à tous les groupes de travail de l'Association ainsi que de voter au sein des organes de décision de l'Association, y compris de voter pour son Conseil d'administration.

6.3) Seuls les membres actifs sont considérés comme des «Associés» au regard de la Loi.

#### **Art. 7. Membre associé.**

7.1) Sous réserve des dispositions de l'article 9, la qualité de membre associé est accessible à toute entité ou à tout individu impliqué dans le développement du secteur de la microfinance dans et en dehors de l'Europe.

7.2) Les membres associés ont le droit de participer aux activités de l'Association et d'assister à l'Assemblée générale des membres. Cependant, ils n'ont pas le droit de voter au sein des organes de décision de l'Association.

#### **Art. 8. Sponsor.**

8.1) Une entité ne remplissant pas les critères pour devenir membre actif ou membre associé ou ne souhaitant pas être membre, mais désirant soutenir certaines activités organisées par la plateforme, peut devenir «sponsor» de l'e-MFP.

8.2) Une relation de sponsoring sera établie au cas par cas entre le sponsor potentiel et le Conseil d'administration de l'Association.

8.3) Les sponsors n'ont pas le droit de voter au sein des organes de décision de l'Association, mais peuvent être convoqués à l'Assemblée générale des membres sur l'invitation spéciale du Conseil d'administration.

#### **Art. 9. Candidature des membres.**

9.1) Pour devenir membre, une candidature doit être introduite, par laquelle le candidat accepte d'être lié par les Statuts de l'Association et la législation en vigueur.

9.2) Une candidature est acceptée sur recommandation du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des membres et par décision de celle-ci adoptée à la majorité simple des membres présents.

#### **Art. 10. Liste des membres.**

10.1) Le nombre des membres de l'Association est illimité. L'Association compte toujours un minimum de 3 (trois) membres actifs.

10.2) Une liste des membres classés par ordre alphabétique, comprenant la dénomination, la forme juridique, la nationalité, l'adresse du siège social et l'identité du représentant agréé des membres sera mise à jour chaque année et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés (bureau d'enregistrement) à Luxembourg au plus tard un mois après la tenue de l'Assemblée générale ordinaire.

#### **Art. 11. Fin de mandat.**

11.1) Un mandat peut prendre fin soit par la démission, soit par l'exclusion d'un membre.

11.2) Un membre peut démissionner de l'Association en notifiant son intention par écrit un mois à l'avance au Conseil d'administration. Il est tenu de respecter ses obligations jusqu'à son départ effectif.

11.3) Tout membre n'ayant pas payé sa cotisation dans une période de six mois suivant la date d'échéance est considéré comme démissionnaire.

11.4) En cas de démission, l'Association continue d'exister avec les autres membres.

11.5) L'Assemblée générale des membres peut, en votant à la majorité des deux tiers, prononcer l'exclusion d'un membre ne remplissant plus les critères d'adhésion en raison du changement de son siège ou des besoins de son entreprises ou, de manière générale, de la non-observation par le membre des dispositions des Statuts ou de la législation en vigueur, à condition que

(a) la proposition de décision d'exclusion et ses motifs sous-jacents soient spécialement notifiés aux membres, avec l'avis de convocation de l'Assemblée générale;

(b) le membre concerné ait l'occasion d'être entendu, s'il choisit de l'être, en communiquant son point de vue sur la question avant la tenue de l'Assemblée générale.

11.6) Le membre démissionnaire ou exclu ne peut rien réclamer en ce qui concerne les avoirs de l'Association, que ce soit à la fin de son mandat ou en cas de dissolution de cette dernière. De la même manière, les cotisations ou les frais d'admission versés ne sont pas remboursés.

### **IV. Cotisations**

#### **Art. 12. Cotisations.**

12.1) Le montant de la cotisation annuelle à payer par les deux catégories de membres (membres actifs et membres associés), pouvant varier selon les catégories, est fixé chaque année par l'Assemblée générale des membres.

12.2) Le montant maximum de la cotisation annuelle ne dépasse pas 5 000 euros tant pour les membres actifs que pour les membres associés. Les membres s'étant inscrits dans le courant du second semestre de l'année civile paient 50% de la cotisation annuelle.

12.3) Il est également possible de faire des dons à e-MFP sans revêtir la qualité de «membre» ou de «sponsor» d'e-MFP.

## V. Organes de décision

### Art. 13. Organes de décision.

13.1) L'Association est gérée par:

- l'Assemblée générale des membres
- le Conseil d'administration

13.2) Les activités opérationnelles et administratives quotidiennes de l'Association sont gérées par le Secrétariat exécutif.

### Art. 14. Assemblée générale des membres.

14.1) L'Assemblée générale des membres est composée de l'ensemble des membres de l'Association (membres actifs et membres associés). Cependant, seuls les membres actifs disposent du droit de vote à l'Assemblée générale.

14.2) L'Assemblée générale, qui constitue l'autorité suprême de l'Association, est habilitée à:

- modifier les Statuts,
- élire et révoquer les membres du Conseil d'administration,
- nommer les commissaires aux comptes (réviseurs d'entreprises),
- adopter le budget et les comptes annuels,
- dissoudre l'Association,
- exclure des membres,
- prendre, de manière générale, toutes décisions et mesures dépassant les compétences du Conseil d'administration et du Secrétariat exécutif comme fixées par les Statuts ou par la Loi.

14.3) Une Assemblée générale ordinaire est organisée au moins une fois par an. L'Assemblée générale est convoquée par le Président du Conseil d'administration. Tous les membres de l'Association sont convoqués à l'Assemblée générale.

Une notification écrite est envoyée à chacun d'eux par courrier postal, télécopie ou courrier électronique, 21 jours au moins avant la tenue de celle-ci, et comporte l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée. Les points à l'ordre du jour figurent sur la convocation.

14.4) Une Assemblée générale extraordinaire peut être organisée à tout moment sur décision du Conseil d'administration ou à la demande d'un cinquième des membres actifs. Le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire figurent sur la convocation. Tous les membres de l'Association sont convoqués à cette assemblée, pour laquelle une notification leur est envoyée, à l'instar d'une Assemblée générale ordinaire.

14.5) Tous les membres ont le droit d'assister à l'Assemblée générale en personne ou par l'intermédiaire d'un autre membre qui reçoit procuration. Le mandataire ne peut être que le représentant d'un membre actif de l'Association. Le représentant d'un membre assistant à une Assemblée générale peut agir par procuration pour le compte de deux autres membres au maximum.

14.6) Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, sauf mention contraire dans les Statuts de l'Association ou la législation en vigueur.

14.7) Les décisions concernant les questions suivantes doivent être prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, étant entendu que si les conditions de quorum sont prévues par la Loi ou par les présents Statuts, elles doivent être remplies:

- a) Modification des Statuts
- b) Admission et exclusion de membres
- c) Fixation du montant de la cotisation
- d) Dissolution de l'Association

14.8) Une modification de l'objet de l'Association ne peut être adoptée que par un vote à la majorité des trois quarts, sous réserve des conditions de quorum prévues par la Loi.

14.9) Le Président du Conseil d'administration ou, en l'absence de celui-ci, le Vice-président ou, en l'absence de celui-ci, le membre du Conseil d'administration le plus âgé présent à l'assemblée préside les Assemblées générales.

14.10) Les procès-verbaux de l'Assemblée générale des membres sont consignés dans un registre des délibérations. Les procès-verbaux des Assemblées générales sont signés par le Président et le Secrétaire exécutif. Des copies du registre des délibérations sont disponibles pour tout membre ou tout tiers intéressé, à la demande de celui-ci, adressée par écrit au Secrétaire exécutif.

### Art. 15. Membres du Conseil d'administration.

15.1) Le nombre minimal des membres du Conseil d'administration est de 3 (trois).

15.2) Le nombre maximal des membres du Conseil d'administration est de 11 (onze).

15.3) Chaque membre actif a le droit de proposer la candidature d'une personne physique à la fonction de membre du Conseil d'administration, laquelle sera élue au Conseil d'administration. Cette candidature doit être adressée par écrit au Président du Conseil d'administration avant la tenue de l'Assemblée générale des membres. Elle doit être signée par

le membre et le/la candidat(e), qui doit démontrer sa volonté d'être nommé(e) et sa détermination à respecter les Statuts de l'Association ainsi que les dispositions de la législation en vigueur.

Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'agir conformément aux objectifs et aux intérêts communs d'e-MFP et non dans l'intérêt de leur propre institution.

15.4) Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale annuelle pour une période de 2 (deux) ans. Les membres sortants sont rééligibles.

15.5) Le Conseil d'administration élit un Président, un Vice-président, un Secrétaire et un Trésorier pour une période de deux ans. Le mandat du Président ne peut dépasser 2 (deux) mandats de 2 (deux) ans chacun.

#### **Art. 16. Remplacement des membres du Conseil d'administration.**

16.1) Si un membre du Conseil d'administration se retire du Conseil d'administration durant son mandat, ce dernier peut coopter un nouveau membre, qui achèvera le mandat du membre qu'il/elle remplace, sous réserve d'une ratification à l'Assemblée générale suivante.

#### **Art. 17. Responsabilité des membres du Conseil d'administration.**

17.1) Les membres du Conseil d'administration ne sont liés par aucune obligation personnelle à l'égard des engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exercice de leurs fonctions en tant que membres du Conseil d'administration.

#### **Art. 18. Réunions du Conseil d'administration.**

18.1) Les réunions du Conseil d'administration sont convoquées par notification préalable, soit par le Président, soit à la demande d'un cinquième des membres du Conseil d'administration, lesquels doivent décrire succinctement les points qui seront inscrits à l'ordre du jour. Toutefois, si tous les membres du Conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'administration et considèrent qu'ils ont été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans notification préalable.

18.2) Le Conseil d'administration peut se réunir dans tout État membre, selon un système de rotation ou sur l'invitation d'un membre. Il est convoqué au moins deux fois par an.

18.3) Le Conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si une majorité des membres sont présents ou représentés.

18.4) Tout membre du Conseil d'administration peut être représenté par procuration à toute réunion du Conseil d'administration en désignant par écrit un autre membre.

18.5) Les décisions sont prises à la majorité simple des votes exprimés. La voix du Président est prépondérante. Les décisions sont consignées dans des procès-verbaux, qui doivent être approuvés par le Conseil d'administration. Les procès-verbaux sont signés par le Président et par le Vice-président.

#### **Art. 19. Compétences du Conseil d'administration.**

19.1) Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour toute tâche administrative et réglementaire liée à l'Association. Il est habilité à réaliser toutes les tâches ne relevant pas expressément de l'Assemblée générale conformément à la législation en vigueur ou aux présents Statuts.

#### **Art. 20. Le Secrétariat exécutif.**

20.1) Le Secrétariat exécutif agit sous la direction du Conseil d'administration.

20.2) L'Association peut employer du personnel pour administrer le Secrétariat exécutif. Le recrutement et l'embauchement de ce personnel relève du Président, par délégation du Conseil d'administration

20.3) Le Secrétariat exécutif est chargé de la gestion des activités opérationnelles et administratives quotidiennes de l'Association conformément à un manuel de procédures régulièrement mis à jour par le Secrétariat, présenté au Conseil d'administration et approuvé par celui-ci.

### **VI. Dispositions générales**

#### **Art. 21. Actions en justice.**

21.1) Les actions en justice au nom de l'Association, en demande ou en défense, sont entreprises par le Conseil d'administration.

#### **Art. 22. Représentation de l'Association.**

22.1) Tous les actes qui engagent l'Association ainsi que toutes les décisions et les procurations de l'Association sont, en l'absence d'une délégation désignée par le Conseil d'administration, signés par au moins 2 (deux) membres du Conseil d'administration.

#### **Art. 23. Comptes et budget annuels.**

23.1) Un exercice correspond à une année civile.

23.2) Les comptes financiers de l'année écoulée doivent faire l'objet d'un audit effectué par un auditeur désigné lors d'une Assemblée générale des membres antérieure, soumis à l'Assemblée générale annuelle et approuvés par celle-ci.

23.3) Le budget de l'exercice en cours doit être soumis à l'Assemblée générale annuelle et approuvé par celle-ci.

#### **Art. 24. Dissolution.**

24.1) En cas de dissolution de l'Association, l'Assemblée générale convoquée à cette fin désigne des liquidateurs, définit leurs compétences et décide de la destination des avoirs de l'Association, après apurement du passif.

24.2) Elle alloue ces avoirs à une autre institution ou entité dont l'objet et la finalité correspondent le plus étroitement possible à ceux pour lesquels l'Association fut établie.

#### **Art. 25. Divers.**

25.1) Le premier exercice débute à la date à laquelle l'Association a été constituée et dure jusqu'à la fin de l'année civile 2007 (31 décembre 2007).

25.2) Toutes les questions qui ne sont pas prévues par les présents Statuts relèvent des dispositions de la législation en vigueur. Le siège social de l'Association est situé à Luxembourg.

Fait en trois exemplaires originaux, à Luxembourg, le 29 novembre 2006.

#### *Remarque*

Les présents statuts sont une traduction française du document original en anglais. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaut.

The registered seat of the association is set in Luxembourg. Executed in 3 originals, in Luxembourg, on 29 November 2006

Names	Signatures
- ADA, Luxembourg, G.D Luxembourg, represented by Axel de Ville	Signature
- BANKAKADEMIE, Frankfurt am Main, Germany, represented by Wolfgang Heupel	Signature
- BlueOrchard, Geneva, Switzerland, represented by Antoine Melo	Signature
- BRDR - Cerise, France, represented by Cécile Lapenu	Signature
- CreSud, Milan, Italy, represented by Andrea Berrini	Signature
- ICCO, Utrecht, The Netherlands, represented by Cor Wattel	Signature
- THE EUROPEAN INVESTMENT BANK, Luxembourg, G.D Luxembourg, represented by Edvardas Bumsteinas	Signature
- KGFE, Cologne, Germany, represented by Dr Hans Dieter Seibel	Signature
- RABOBANK FOUNDATION, Utrecht, The Netherlands, represented by Charles Ruys	Signature
- SOS FAIM asbl, Esch-sur-Alzette, G.D Luxembourg, represented by Thierry Defense	Signature
- TRIAS, Brussels, Belgium, represented by Bart de Bruyne	Signature
- WSBI-ESBG, Brussels, Belgium, represented by Mark Bienstman	Signature
- CHURCH OF SWEDEN, Nils * Smith	Signature
- SOS FAIM, Belgium Marc Meos	Signature
- ALTERFIN BELGIUM Hugo Candere	Signature
- AGA KHAN AGENCY Arnaud Nicher	Signature
- UNIVERSITY OF BERGANO Italy Laura Vigano	Signature
- GERMAN COOPERATIVE A RAIFFEISEN CONFEDERATION (DGQV) Nina Molitor	Signature
- SIDI Christian Schnitz	Signature
- ICAR Jean-Herné Fraslins	Signature

<sup>1</sup> Les Etats membres de l'Union européenne Andorre, la Bulgarie, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, la Roumanie et la Suisse ainsi que tout autre pays européen établi par le Conseil d'administration

<sup>2</sup> Idem

Référence de publication: 2007021209/7311/282.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10265. - Reçu 474 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**PiEffe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.815.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 décembre 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- MM. Renato Gaspare Cremonesi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Monza (Italie), président;  
Augusto Mazzoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur  
Mmes Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur  
Sandrine Cecala, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur

*Commissaire aux comptes:*

- COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007022090/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Fina Cold I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.660.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire le 22 décembre 2006*

L'Assemblée décide de nommer Joachim Ogland administrateur supplémentaire de la société et d'élire le Conseil d'Administration et réélire le Commissaire aux comptes pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

- MM. Manuel Frias, né à Lisbonne (Portugal) le 6 avril 1942, demeurant à 20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, administrateur et président du Conseil d'Administration;  
Pierre Stemper, né à Poissy (France) le 6 décembre 1970, demeurant à 2, rue d'Ospem, L-8558 Reichlange, Luxembourg, administrateur;  
Naim Gjonaj, né à Liège (Belgique) le 8 octobre 1973, demeurant à 21b, rue Général Patton, L-2317 Luxembourg, administrateur;  
Michael Twinning, né à Cheltenham (Angleterre) le 16 janvier 1962, demeurant au 33 Dukes Wood Avenue, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL97LA, Angleterre, administrateur;  
Joachim Ogland, né à Wettington (Suisse) le 2 septembre 1972, résident à Flat 2, 273 Fulham Road, SW10 9PZ Londres, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
FINA COLD I S.A.  
Signature / Signature  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007022091/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**UBS (Lux) Key Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.580.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 janvier 2007*

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Aloyse Hemmen pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- M. Gilbert Schintgen pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- M. Gerhard Fusenig pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich
- M. Andreas Jacobs pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

Est élu au Conseil d'Administration:

- M. Dirk Spiegel pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich

Mandat non renouvelé:

- M. Mario Cueni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

*Pour UBS (LUX) KEY SELECTION SICAV*  
UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.  
A. Trappendreher / I. Asseray  
*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2007021981/1360/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.287.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 janvier 2007*

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Andreas Jacobs pour une période se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2012, Aeschenvorstadt 48, CH.4002 Bâle
- M. Henrik De Koning pour une période se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2011, Europastrasse 1, CH-8152 Opfikon

- Sont élus au Conseil d'Administration:

- M. Andreas Hensch pour une période se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2007, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- M. Adrian Schatzmann pour une période se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2008, Aeschenvorstadt 48, CH.4002 Bâle
- M. Günter Lutgen pour une période se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2010, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg



- M. Jeremy Stenham, pour une période se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2009, 1 Finsbury Avenue, EC2 M2PP London

Mandats non renouvelés:

- M. Mario Cueni
- M. Gilbert Schintgen
- M. Aloyse Hemmen
- M. William Kennedy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

*Pour SF (LUX) SICAV 2*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2007021978/1360/35.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09878. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070015071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Corydon Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 60.891.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2006, DENDRA INVESTMENTS S.A, associé de la société, ayant son siège social à Luxembourg, 48, rue de Bragance, a transféré 80.000 parts sociales à CERECA HOLDING GmbH, ayant son siège social à Vienne, Autriche, Zieglergasse 3, devenant ainsi l'associé unique de CORYDON S.à r.l.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007021970/635/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07630. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Solec GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 84.549.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la société SOLEC GmbH S.à r.l. a pris note de la démission de Monsieur Albert Heister de son mandat de gérant avec effet au 31 mai 2005 suite à son courrier du 25 avril 2005.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Par mandat

C. Wagner

Référence de publication: 2007022076/3290/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09522. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

### **3 Ccom LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 39.690.

1. Il résulte des décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 21 février 2006 que:  
M. Francesco d'Angelo, demeurant à Luxembourg, 40, rue de Rollingergrund et Mme Nadia Dziwinsky, demeurant à L-8478 Eischen, 18, rue Waltzing  
ont été nommés commissaires aux comptes de la Société, en remplacement de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg.

Leur mandat expire à l'assemblée qui approuvera les comptes de 2004.

2. Il résulte des décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 15 septembre 2006 que le mandat des commissaires aux comptes

M. Francesco d'Angelo, demeurant à Luxembourg, 40, rue de Rollingergrund et Mme. Nadia Dziwinsky, demeurant à L-8478 Eischen, 18, rue Waltzing a été renouvelé.

Leur mandat expire à l'assemblée qui approuvera les comptes de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour 3 Ccom LUXEMBOURG S.A.*

S. Le Goueff

*Mandataire*

Référence de publication: 2007022073/1053/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07287. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

### **Beta Global, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.038.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration*

En date du 17 novembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé:

- de coopter Monsieur Klaus Krumnau, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de Monsieur Jacques Bofferding, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, démissionnaire en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Luxembourg, 15 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BETA GLOBAL*

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007021984/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07761. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

### **PAM Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 43.997.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 15 décembre 2006*

L'Assemblée ayant été informée de la décision de Messieurs Arturo Bastianello, né le 27 juillet 1963, à Padova, Italie, Salvatore Dina, né le 19 février 1960, à Venise, Italie, et Giovanni Palo Giol, né le 22 février 1929 à San Paolo di Piave, Italie, tous ici résidents professionnellement Via delle Industrie, 8 - I-30038 Spinea-Italie, de démissionner de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet au 15 décembre 2006, décide d'accepter leur démission.

L'Assemblée décide par conséquent de réduire le nombre des administrateurs de 6 (six) à 3 (trois).

En conséquence de ce qui précède, le conseil sera dorénavant composé de la manière suivante:

- Monsieur Andrea Carlassare, né le 6 août 1965, à Cles, Italie, demeurant professionnellement Via delle Industrie, 8 -I-30038 Spinea-Italie;

- Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967, à Matera, Italie, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg ;

- Madame Carine Agostini, née le 27 avril 1977, à Villerupt, France, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PAM FINANCE S.A., Société Anonyme*

C. Santoiemma

*Administrateur*

Référence de publication: 2007022054/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07798. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Belaton SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 25.996.

Société constituée le 13 mai 1987 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n ° 254 du 17 septembre 1987.

Les statuts furent modifiés par M<sup>e</sup> Reginald Neuman le 21 novembre 1989 (Mem C n ° 193 du 13 juin 1990), le 20 mars 1992 (Mém C n ° 402 du 15 septembre 1992), le 26 octobre 1995 (Mem C n ° 661 du 29 décembre 1995) et le 17 mai 2001 (Mém C n ° 1083 du 29 novembre 2001).

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 que:

- Monsieur Hans Sieber, domicilié à Gwanne, CH-3713 Reichenbach est nommé comme administrateur-délégué, son mandat venant à expiration lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2007.

Pour extrait

J. Wagener

*Le mandataire*

Référence de publication: 2007021976/279/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08217. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Beta International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.902.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration*

En date du 17 novembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé:

- de coopter Monsieur Klaus Krumnau, 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de Monsieur Jacques Bofferding, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, démissionnaire en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Luxembourg, 15 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BETA INTERNATIONAL*

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007021985/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07765. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Techwood Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 418, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.269.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Bernard François, industriel, demeurant 4, rue du Corbé, B-6760 Virton (Belgique), Président et administrateur-délégué;
- Madame Sybille de Coster; administrateur de sociétés, demeurant 9, rue de la Croix, B-1390 Grez Doiceau (Belgique);
- Monsieur Guy de Cordes, administrateur de sociétés, demeurant au 90, avenue Marquis de Villalobar, B-1150 Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Marc della Faille de Leverghem, administrateur de sociétés, demeurant 3, la Neuve Cour, B-5334 Florée (Belgique);
- WOOD PACKAGING S.A., ayant son siège social au 90, avenue Marquis de Villalobar, B-1150 Bruxelles (Belgique).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Jean-Marc Faber, 63-65, rue de Merl, L 2146 Luxembourg

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007022739/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

---

**Ships & Ferries International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.578.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 6 décembre 2006 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Neuvième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 15 mars 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Theodoras Kefalonitis, demeurant au 2, Iassonos Street, Piraeus, 185 37 Grèce, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Costantino Tomazos, demeurant au 57, Artemonos, Piraeus, 18537, Grèce, Administrateur;
- Monsieur Anastasios Theodoridis, demeurant au 47/49 Bouboylinas, Piraeus 185 35 Grèce, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer, pour un terme de un an, la société FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

SHIPS & FERRIES INTERNATIONAL S.A.  
T. Kefalonitis / C. Tomasos / A. Theodoridis  
*Président / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007022735/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

**Ardor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.570.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2006*

Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A., ainsi que Messieurs Jean Bintner et Alain Dumenil sont réélus Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

ARDOR INVESTMENT S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

Référence de publication: 2007022008/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Vegastar S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 4.800.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 77.499.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que:

Monsieur Camille Paulus, consultant, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich et de Monsieur Patrick Lorenzato, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich ont été nommés administrateurs de cette société.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007022051/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Autogrill Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 69.270.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire ordinaire tenue 27 décembre 2006*

Résolution

L'assemblée décide de nommer nouvel administrateur M. Mario Zanini, dirigeant AUTOGRILL S.p.A. né le 26 septembre 1960 à Cusano et résidant professionnellement à Centra Direzionale Milanofiori, Palazzo Z, Strada 5, I-20089 Rozzano, (Italie).

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
AUTOGRILL FINANCE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007022057/1141/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**ASF II Euro Stan, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.498.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 13 octobre 2006*

- 1) L'actionnaire unique a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.
- 2) L'actionnaire unique a nommé avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine AGM en 2001, les deux gérants suivants:
  - Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
  - Christophe Cahuzac, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- M. Pascal Leclerc et Mr. Christophe Cahuzac.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007022071/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Barrerat S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.622.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 décembre 2006*

- 1) le nombre de gérants été augmenté de 2 à 3.
- 2) Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963, à Fontenay-aux-Roses (France), résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, et Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, ont été nommés gérants pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Godfrey Abel, gérant, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BARRERAT S.à r.l.*  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007022072/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Source de Tepelene S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.362.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 janvier 2007 que:

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2007022075/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07897. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Sinpar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.396.

*Extrait de la décision du Conseil d'Administration tenu le 21 décembre 2006*

Le Conseil décide de nommer comme nouveau Président du Conseil avec effet à partir du 19 décembre 2006, Monsieur Massimo Longoni, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), demeurant 32A, rue Evrard Ketten, L-1856 Limperstsberg, Grand-Duché de Luxembourg, son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007, et statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SINPAR HOLDING S.A.*

C. Santoiemma

*Administrateur*

Référence de publication: 2007022088/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07793. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Telecom Italia Lab, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 80.614.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 30 septembre 2002, entre la Société Anonyme TELECOM ITALIA LAB S.A. avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet rétroactif au 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007021831/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07730. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Milan E-Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 78.478.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 août 2006*

L'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en 2009:

*Conseil d'administration:*

- Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, résidant 18, av. de la Porte-Neuve à Luxembourg
- M. Marco Sterzi, conseil économique, résidant 18, av. de la Porte-Neuve à Luxembourg
- M. Xavier Mangiullo, employé privé, résidant 18, av. de la Porte-Neuve à Luxembourg

*Commissaire aux comptes:*

- H.R.T. REVISION S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MILAN E-VENTURES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022058/1142/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Park Street & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 93.845.

—  
En date du 21 décembre 2006, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007021836/1138/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07821. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Exclusiv-Shop Juttel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9255 Diekirch, 6, place de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 95.716.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007021767/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09541. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---